

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **10 NOV. 2022**

fixant la composition du jury du concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 17 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 24 mars 2022 fixant la composition du jury du concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs du concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022 :

M.	BULIARD	Alexis	Directeur des services douaniers de 1 ^{re} classe
M.	COLAS	Benjamin	Inspecteur
M.	DUVAL	Sébastien	Contrôleur principal
M.	ETOURNEAU	Franck	Contrôleur principal
Mme	FRANCERIE-DELIAU	Sandra	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
Mme	GOUESSE	Anne-Elisabeth	Inspectrice principale de 1 ^{re} classe
Mme	LALANNE	Sophie	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
M.	LEBLANC	Christian	Administrateur supérieur des douanes
Mme	MINJOU	Véronique	Contrôleuse principale
Mme	ONIAS	Laetitia	Inspectrice

M.	PAOLI	Sébastien	Inspecteur
Mme	SIEUROS	Magdeline	Contrôleuse principale
Mme	VITOUX	Anne-Sophie	Inspectrice principale de 2 ^e classe

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs examinateurs, il pourra être fait appel à un ou plusieurs examinateurs suppléants nommés à l'article 2 ci-après.

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

Mme	ARON	Julia	Inspectrice
M.	BONIN	Benjamin	Inspecteur
M.	BOUFFART	Élie	Inspecteur régional de 3 ^e classe
Mme	BUFFET	Florence	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
M.	CLUIS	Benoît	Inspecteur régional de 3 ^e classe
M.	FALCHUN	Bernard	Chef de service comptable de 2 ^e catégorie
M.	FORT	Frédéric	Inspecteur principal de 1 ^{re} classe
Mme	GODIER-MICHNIK	Sandrine	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
Mme	GUIOT	Marie	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
Mme	LEJOSNE	Athénaïs	Inspectrice
M.	HENNEQUIN	Fabien	Inspecteur
Mme	NANOT-HOUSEZ	Sophie	Inspectrice
Mme	OLIVAN	Catherine	Directrice principale des services douaniers
M.	RIVELON	Arnold	Inspecteur
M.	SPILLMANN	Raphaël	Directeur des services douaniers de 2 ^e classe
M.	THOREZ	Sylvain	Inspecteur

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **10 NOV. 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

L'administratrice de l'État hors classe,



I. ROLIN